Grande rue = zone 30

Une zone 30 est «une section de voie constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h».

Aujourd'hui, la Grande rue est une zone 30, depuis la rue de la Camille jusqu'au Pont d'Oullins. Les aménagements ont donc été pensés pour limiter à 30 km/h la vitesse des véhicules. Aux carrefours, la règle de la priorité à droite s'impose (ex : Grande rue / rue Étienne Dolet).





piétons

= sécurisation

Les véhicules étant limités à 30 km/h, les piétons peuvent évoluer en toute sécurité. Les passages piétons sont néanmoins matérialisés.



cyclistes

= développer l'usage

Des « sas vélos » sont installés au niveau de chaque feu tricolore, permettant aux cyclistes de se positionner en début de file, en toute sécurité. Les véhicules doivent s'arrêter en amont de ces zones.





ZONE 30

signalisation

= au minimum

La zone 30 est signalée en début et en sortie de zone. À l'intérieur de la zone, la règlementation est de mettre le moins de signalisation possible.

Conception-réalisation : Ville d'Oullins ■ Service communication (L.Giron) - Photos & illustrations : M. Ridde, L. Giron et Shutterstock - Septembre 2013



le point sur...

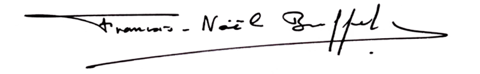
Centre-ville : mode d'emploi





La Grande rue rénovée implique de nouveaux usages et une nouvelle façon de vivre cet espace public. La réussite de ce projet ne sera totale que si chacun respecte les nouvelles règles en vigueur et notamment la « zone 30 » que nous avons instaurée pour ralentir la circulation et mieux protéger les usagers les plus exposés que sont les piétons et les cyclistes.

Ralentir et respecter ! Voici les deux mots d'ordre qui régissent l'utilisation de la Grande rue réaménagée. Ralentir à 30 km/h dans toute la zone matérialisée, sur les plateaux surélevés et aux abords des passages piétons. Respecter la signalisation, les autres usagers, les nouveaux sas vélos aux feux tricolores, le stationnement et les places réservées. Nous avons rénové la Grande rue, à vous de la partager avec tous ses usagers pour la vivre en bonne intelligence et en toute sécurité !



François-Noël Buffet
Maire d'Oullins
Sénateur du Rhône

+ d'infos

Ville d'Oullins
04 72 39 73 13
www.ville-oullins.fr
contact@ ville-oullins.fr
www.facebook.com/Oullins
twitter.com/VilledOullins

Le stationnement

à partir de mi-octobre, le stationnement devient payant de 9h à 19h.

Nouvelles zones de stationnement = 45 minutes gratuites



zone courte durée
403 places
45 min gratuites
puis 45 min payantes
(0,50 € par 15 min)
stationnement limité à 1h30

zone longue durée
224 places
45 min gratuites
puis 2h payantes
(0,50€ par 30 min)
stationnement limité à 2h45
- parking de la Camille (P1)
- parking des Tourelles (P2)
- parking de la Rotonde (P3)
- parking de l'Hôtel de Ville (P4)

›abonnement «résidents»
20€/mois pour les résidents de la zone courte durée pour un stationnement illimité en zone longue durée

2 parkings souterrains (Arlès Dufour (P1) et Mémo (P2))
270 places à votre disposition
avec possibilité d'abonnement.

›aires de livraison
8h/12h : livraison
12h/19h : stationnement

6 aires de livraison sont matérialisées le long de la Grande rue. Elles sont réservées strictement aux opérations de livraison de 8h à 12h et sont rendues au stationnement payant de 12h à 19h.

ZONE 30

Bd Émile Zola
Pont d'Oullins
Rue Pierre Sémard
rue de la République
rue Louis Aulagne
Rue Charton
rue du Parc
rue Narcisse Bertholey
Rue Marceau
Rue Fleury
Rue C.Désormes
rue de la République
pl. A. France
Grande rue
Rue J.J. Rousseau
HÔTEL DE VILLE
Rue Étienne Dolet
Rue Raspail
Rue du Perron
Rue Diderot
Rue Voltaire
Rue de la Camille
P1 P2 P3 P4

sas vélo



›convoyeurs de fonds = en chaussée
Pour plus de sécurité, les véhicules des convoyeurs de fonds n'ont pas de places de stationnement réservées et s'arrêtent sur la chaussée, devant les établissements bancaires.